

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES RIVIERES ET ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA BASSE VALLEE DU LAY

En exécution de l'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ/1-99 du 1^{er} mars 2018, le dossier présenté par le syndicat mixte du Marais Poitevin, bassin du Lay, relatif au programme de restauration et d'entretien des rivières et zones humides, dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques de la Basse Vallée du Lay, est soumis à enquête publique unique au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, ainsi qu'au titre de la déclaration d'intérêt général.

Le défaut de publicité dans la presse locale ou régionale ayant été constaté lors de la précédente enquête qui s'est déroulée du 18 janvier au 17 février 2018, une nouvelle enquête relative à ce programme de restauration et d'entretien des rivières et zones humides est ouverte, **du 30 mars au 2 mai 2018 à 17h15**, soit pendant 34 jours, ceci afin d'assurer l'information du public la plus complète possible.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Mareuil-sur-Lay-Dissais, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Madame Mireille AMAT, ingénieur en biologie, commissaire enquêteur, est nommée par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Madame AMAT recevra en personne les observations du public à la mairie de Mareuil-sur-Lay-Dissais :

Dates	Horaires
Vendredi 30 mars 2018	8h30-10h30
Mercredi 2 mai 2018	14h15-17h15 (heure de clôture de l'enquête)

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit au siège de l'enquête, à l'attention expresse du commissaire enquêteur à la mairie de Mareuil-sur-Lay-Dissais, 17 rue Hervé de Mareuil 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee3@orange.fr en précisant en objet « *enquête publique – CTMA de la Basse Vallée du Lay* ».

Le résumé non technique de l'étude d'impact, l'arrêté d'ouverture de l'enquête, le présent avis ainsi que l'ensemble du dossier sont consultables, sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique publications – commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais).

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de Monsieur Joël BORY, président du syndicat mixte du Marais Poitevin, bassin du Lay (02.51.30.51.53. ou d.berchaire@bassindulay.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Mareuil-sur-Lay-Dissais, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le syndicat mixte du Marais Poitevin se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur le caractère d'intérêt général de l'opération. Il statue également par arrêté sur la demande d'autorisation sollicitée au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.